

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
L'HONORABLE MARK MACGUIGAN,  
DEVANT LE GROUPE BRAZILINVEST,  
TORONTO,  
LE 7 SEPTEMBRE 1982

---

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES,  
INVESTISSEMENTS ET DÉFI NORD-SUD

---

(TRADUCTION)

Il me fait grand plaisir d'être avec vous à ce déjeuner, d'autant plus qu'il coïncide avec la Journée nationale du Brésil. Je suis tout aussi honoré de partager la tribune avec M. Galveas, le distingué ministre des Finances du Brésil. Comme vous le savez, le Canada et le Brésil ont une longue tradition de coopération économique qui a tissé une relation avantageuse pour les populations de nos deux nations.

Permettez-moi également de vous dire à quel point je suis heureux de prendre la parole devant un prestigieux groupe de banquiers, de financiers et d'investisseurs. J'aimerais saisir cette occasion pour échanger avec vous certaines idées sur l'investissement international et les sociétés multinationales, ainsi que sur la façon dont ces deux éléments peuvent contribuer au dialogue Nord-Sud. J'aimerais aussi vous suggérer des moyens qui pourraient nous permettre de formuler un ensemble de principes globaux devant mener à un meilleur climat des investissements internationaux et à une reprise économique plus rapide.

Je n'ai pas à vous dire que le Canada et le Brésil ont toujours été d'importants destinataires de l'investissement étranger direct, lequel a grandement avantaé nos deux pays et leur a permis de se développer plus rapidement qu'ils n'auraient pu le faire autrement.

Le Canada, après avoir été pendant des décennies un importateur net d'investissements étrangers directs, en est récemment devenu un exportateur net. Il est donc maintenant en mesure d'en comprendre pleinement les avantages et désavantages et de voir la question en tant que source et que destination de ces investissements.

Ceux d'entre nous qui ont des responsabilités de gestion de l'environnement financier et économique - dans le secteur public ou privé - savent qu'il est essentiel, et jamais facile, d'établir un équilibre entre une croissance dynamique et un développement économique harmonieux. Cet équilibre est essentiel parce que l'environnement économique joue un rôle majeur dans le succès de toute décision d'investissement, quelle que soit sa taille ou sa nature. Ces décisions affectent non seulement la création de la richesse, mais souvent la création d'emplois et la prospérité de millions de personnes. Il n'est donc pas étonnant que les nations aient activement encouragé l'investissement étranger.

Toutefois, d'autres considérations se posent qui dépassent l'économique. Presque chaque nation s'est dotée d'une forme quelconque de contrôle de l'investissement étranger visant à servir ses besoins et ses aspirations en la matière. Les États-Unis se sont dotés, en la matière,

d'un important ensemble de règlements et de politiques administrés par quelque 20 agences du gouvernement fédéral. Un investisseur étranger ne peut acheter une maison en Indiana, une ferme d'élevage du poulet au Connecticut ou une mine en Alaska. Au Royaume-Uni, la Commission des monopoles et des fusions a effectivement empêché certaines formes d'investissements étrangers. En Allemagne, l'État est intervenu de façon ponctuelle pour interdire la participation étrangère à nombre de ses industries. Ces restrictions à l'investissement étranger sont souvent subtiles, et sont pour la plupart appliquées depuis des décennies.

Grâce à sa Loi sur l'examen de l'investissement étranger, ce n'est que fort récemment que le Canada s'est doté de directives globales touchant l'investissement étranger. La Loi a été conçue pour permettre au gouvernement fédéral de revoir certaines formes d'investissement étranger direct afin de déterminer si ces investissements comportent des avantages importants pour le Canada. J'aimerais toutefois souligner que depuis sa création, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a servi davantage de filtre que d'obstacle, et qu'elle ne pratique pas de discrimination quant au pays d'origine de l'investissement étranger. Ce qui est illustré par le fait que plus de 90% des demandes d'investissement étranger ont été approuvées.

La nécessité de contrôler le climat de l'investissement au Canada, tout comme dans de si nombreux pays, a largement découlé de la croissance des sociétés transnationales. S'agissant de la croissance et de l'influence de ces sociétés, je tiens à signaler que les transnationales ne me semblent ni des obstacles au développement économique, ni des saboteurs de la souveraineté nationale, au contraire de ce que voudraient nous faire croire leurs détracteurs. Je ne crois pas non plus qu'elles soient notre meilleur espoir de vaincre la pauvreté mondiale et d'établir une société globale, comme l'affirment leurs plus ardents défenseurs. Mais elles sont sans doute les entreprises les plus larges, les plus efficaces, les plus technologiquement avancées et les plus internationalement adaptables que nous ayons. À ce titre, elles peuvent apporter une contribution sensible au dialogue Nord-Sud.

Les sociétés transnationales comptent pour une part importante, et de plus en plus grande, de la production, de la recherche-développement, de l'emploi et du commerce mondiaux, et leurs gestionnaires allouent les capitaux et les ressources à une échelle globale. Les budgets d'exploitation annuels de nombre de transnationales dépassent ceux de la plupart des gouvernements du monde.

Étant donné ces caractéristiques, il n'est pas difficile de voir qu'une coopération internationale est essentielle pour assurer que les avantages de ces opérations profitent le plus au pays d'accueil et à l'investisseur.

En tant qu'important phénomène international, les sociétés transnationales sont apparues dans les années qui ont suivi la Guerre. Les sociétés américaines et britanniques, les premières à se transnationaliser, ont compté pendant longtemps pour la majorité des investissements étrangers directs. À la fin des années 60 et au début des années 70, les entreprises européennes et japonaises étaient arrivées sur la scène et se développaient rapidement. Preuve de la croissance et de l'importance des transnationales, leurs échanges intra-société sont passés de 25% du commerce mondial en 1970 à quelque 50% aujourd'hui.

Depuis les deux dernières décennies, les sociétés multinationales se sont développées considérablement et ont fait sentir leur présence. Au Canada, les sociétés sous contrôle étranger détiennent 40% de notre industrie minière, 65% de notre industrie pétrolière et gazière et 48% de notre industrie manufacturière. Des 50 plus grandes sociétés implantées au Canada, 18 sont sous mainmise étrangère. Il est évident qu'on ne trouve dans aucun autre pays industrialisé un tel niveau de propriété et de contrôle par des non-résidents. En guise de comparaison, aucune des 50 plus grandes entreprises au Japon n'est contrôlée par des intérêts étrangers.

Au Brésil, les niveaux de domination étrangère sont bien moindres qu'au Canada -- quelque 15% dans des secteurs aussi importants que les produits chimiques, l'automobile, l'acier, la transformation alimentaire, les communications et le matériel électrique. Les Canadiens ont participé activement à l'économie brésilienne: le Brésil est en effet le deuxième plus important destinataire d'investissements canadiens, après les États-Unis. D'importantes transnationales canadiennes comme Brascan, Massey-Ferguson, Noranda et Alcan, pour n'en nommer que quelques-unes, collaborent depuis longtemps avec des Brésiliens en vue d'enrichir les relations économiques et commerciales entre nos deux pays.

La prolifération et la croissance des transnationales n'ont pas été sans rencontrer de réticences. De la fin des années 60 jusqu'au milieu des années 70, la communauté internationale s'est posée beaucoup de questions à leur sujet, et de timides efforts pour instaurer une discipline et une gestion internationales des investissements étrangers directs ont été amorcés. Les critiques se sont par exemple concentrées sur l'effet qu'ont sur la balance des paiements du pays hôte le rapatriement

des bénéfiques des sociétés et les mécanismes d'établissement de prix de transfert. On s'est penché de près sur leur incidence pour le développement social, les structures de l'investissement et de l'emploi, le degré de concurrence industrielle et les préférences des consommateurs. Par ailleurs, on a assisté à quelques manifestations étonnantes d'ingérence inopportune ou illégale dans le processus politique des pays hôtes.

Ces difficultés ont souligné l'urgente nécessité de lignes directrices claires à l'intention des sociétés transnationales. L'ONU a établi une Commission et un Centre des sociétés transnationales qui, en 1977, ont commencé à élaborer un code de conduite pour ces entreprises. De même, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a élaboré des directives visant le comportement des transnationales, ainsi que des concepts de comportement approprié des gouvernements hôtes à l'égard des investisseurs étrangers. Il est clair que ces efforts doivent maintenant recevoir une plus grande priorité.

La nécessité d'une action multilatérale a d'abord découlé d'une reconnaissance du fait qu'il n'y a jamais eu autant de possibilités ni un aussi grand besoin de parvenir à une entente internationale plus constructive concernant les investissements directs. Par ailleurs, les tendances du développement et de l'investissement internationaux deviennent plus variées et complexes.

Malgré les craintes initiales, les mouvements financiers sont maintenant mieux répartis entre les pays de l'OCDE, réduisant le risque que les entreprises américaines en viennent à posséder le monde. D'autre part, les États-Unis sont eux-mêmes devenus un important pays d'accueil de l'investissement étranger direct.

Il y a aussi eu accroissement général du nombre des pays d'accueil et d'envoi non membres de la zone OCDE, ainsi que du nombre des sociétés transnationales basées dans les pays en développement. Les nouveaux pays industriels ont donc maintenant un enjeu plus grand dans l'instauration d'un climat plus positif concernant l'investissement direct.

Dans certains autres pays, la situation est tout à fait différente. Les multinationales sont attirées vers les nations en développement mieux nanties, et les mouvements financiers directs vers les pays moins développés sont insuffisants pour résoudre leurs sérieux problèmes. Un quart seulement de l'ensemble de l'investissement étranger direct se dirige vers les pays en développement.

Cet état de choses a une incidence sur les programmes d'aide publique au développement et souligne

dramatiquement l'importance du phénomène dans le processus de développement. Même si les investissements directs des dix dernières années dans les pays en développement se sont accrus plus rapidement que le taux d'aide publique au développement, il reste qu'ils ont en fait diminué en tant que proportion du mouvement annuel des ressources acheminées des pays de l'OCDE vers le tiers monde. Il devient donc fort évident que l'investissement international, loin de remplacer l'aide au développement, ne peut que l'appuyer.

Une autre complexité du phénomène de l'investissement étranger est le rôle joué par les États à planification centrale. Dans ces pays, l'investissement étranger est généralement restreint aux actions minoritaires, de sorte que son niveau reste habituellement bas. Mais nombre de sociétés d'État de ces pays sont elles-mêmes devenues des transnationales. Elles aussi doivent être assujetties aux règles du jeu.

Dans un environnement financier aussi complexe et mouvant, comment pouvons-nous utilement renforcer la coopération internationale? Il me semble qu'il nous faut lier deux éléments. Le premier est la responsabilité qu'ont les gouvernements hôtes d'assurer que l'investissement étranger contribue au développement national. Le deuxième est l'assurance que les sociétés transnationales qui prennent des risques reçoivent un traitement équitable et se voient offrir la possibilité d'un rendement raisonnable. Voilà qui forme essentiellement la base de la politique canadienne dans ce domaine.

Nous pensons également que les gouvernements devraient s'abstenir d'appliquer leurs lois aux filiales transnationales qui opèrent à l'extérieur de leur juridiction nationale. Nous croyons que les restrictions à l'octroi de licences, les limites à la liberté d'exportation, les politiques d'achat qui favorisent des fournisseurs étrangers plutôt que des fournisseurs locaux concurrentiels et la concentration de la recherche et du développement dans le pays d'origine de la transnationale sont des pratiques qui devraient être évitées.

On en a un bon exemple dans la récente, et malheureuse décision américaine de restreindre l'exportation vers l'URSS d'équipement pétrolier et gazier produit par des filiales étrangères de sociétés américaines. Une telle application unilatérale et extraterritoriale des lois américaines est inadmissible et ne peut que nuire au développement et aux mouvements financiers internationaux. Les États-Unis devraient revenir le plus tôt possible sur leur décision. Je suis sûr que l'on s'attend à ce que les entreprises étrangères opérant aux États-Unis respectent les lois et les politiques américaines. Nous, qui accueillons

des entreprises américaines, n'en demandons pas moins à l'égard de nos propres lois et politiques.

Nous reconnaissons qu'une meilleure compréhension est essentielle à des progrès dans le domaine de l'investissement étranger. Et nombre d'aspects du problème exigent beaucoup d'études. Il faut que la communauté internationale comprenne mieux les stimulants à l'investissement, surtout à un moment où les nations se livrent une telle concurrence pour attirer de nouveaux investissements. Nous devons nous efforcer de réduire les coûts de la course aux stimulants offerts aux transnationales, tout en oeuvrant à une répartition plus équitable des ressources financières du monde. Le Canada endosse le travail de la Banque mondiale et de l'OCDE dans ce domaine.

En terminant, Monsieur le Président, j'aimerais insister sur le fait que, pour le Canada, l'élaboration d'un bon régime international pour l'investissement direct est une partie essentielle du développement économique et du défi Nord-Sud. Nous croyons que l'objectif premier doit être d'assurer que les sociétés transnationales reçoivent la possibilité de contribuer au développement mondial par leur dynamisme à réaliser des profits, et d'assurer que les avantages tirés de leurs activités contribuent à un développement mondial rationnel. Pour y parvenir, nous devons rechercher une coopération internationale équilibrée qui nous permette d'obtenir un climat d'investissement plus positif.

Si nous pouvons produire des règles de conduite et des principes clairs pour les gouvernements d'accueil et d'envoi ainsi que pour les sociétés transnationales, je crois que nous aurons contribué de façon importante à un développement mondial plus rationnel et équilibré.